



JOURNEE MONDIALE ZONES HUMIDES 2012 « Le tourisme dans les zones humides : une expérience unique »

Réserves naturelles régionales de
Mahistre et du Scamandre - 1^{er} février 2012

Note à l'attention de la presse

Inauguration du RESEAU DES AMBASSADEURS DU PATRIMOINE Groupe « Biodiversité et Paysages »

Dossier suivi par Pauline CONSTANTIN
Tel : 04.66.73.52.05 consatntin@camarguegadoise.com

- 14h30 Formation et visite de la Réserve Naturelle Régionale de Mahistre (Saint Laurent d'Aigouze) à destination des membres du réseau
- 17h00 Inauguration sur la Réserve Naturelle du Scamandre (Vauvert) du réseau des ambassadeurs du patrimoine par Jean DENAT, Président du Syndicat Mixte Camargue Gardoise, Vice Président du Conseil Général du Gard

La Camargue gardoise

La Camargue gardoise compte 32 000 ha de zones humides situées à l'ouest du Petit Rhône, entre le pied des costières de Nîmes au nord et jusqu'à la mer au Grau du Roi.

Ce territoire encore à dominante rurale et naturelle bien que situé aux portes de Nîmes et Montpellier, bénéficie de multiples reconnaissances, labels, classements et protections foncières (Ramsar, Réserve de Biosphère de l'Unesco)

On y recense 6 000 ha d'habitats naturels d'intérêt communautaire, 3 sites classés et 20 000 ha de site inscrit, 5 000 ha de marais salants, 200 kms de cours d'eau et de canaux et le plus grand massif dunaire de méditerranée.

Quelque soit la qualité et la rareté de ce patrimoine, il n'est pas possible d'envisager son maintien et sa transmission aux générations futures sans la participation et l'adhésion des populations locales. Cette vérité s'applique tout particulièrement en Camargue, territoire où la gestion de l'eau et des espaces naturels sont intimement liés aux activités humaines et aux cultures locales.

C'est pourquoi le Département du Gard a souhaité associer dès 1993 les 8 communes territorialement concernées à la mise en œuvre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles en créant un Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG).

Le Syndicat Mixte pour la protection et gestion de la Camargue Gardoise

Le SMCG associe le département du Gard aux huit communes du sud du département afin de protéger les zones humides et de développer des projets de valorisation du patrimoine.

Ces projets bénéficient du concours financier du Département mais aussi de la Région, de l'Etat et de l'Union Européenne ou de l'Agence de l'Eau.

Les missions du syndicat portent sur la protection des milieux naturels,

- soit directement en gérant les **propriétés départementales** (600 ha) classées pour certaines réserves naturelles régionales

- soit indirectement en animant des démarches de sensibilisation ou en portant des projets de valorisation du patrimoine ou de gestion de l'eau en partenariat avec d'autres acteurs.

Cela se traduit par :

- des programmes **d'éducation à l'environnement** au Centre du Scamandre (3000 scolaires) et l'accueil de 12.000 visiteurs par an sur la Réserve Naturelle Régionale ou en visites guidées
- des programmes **d'étude et suivi du patrimoine naturel** et l'animation du site Natura 2000 et le partenariat avec des agriculteurs (au travers des Mesures Agro-Environnementales), des entreprises comme Salins ou Listel, des particuliers ou des collectivités (contrats et chartes N2000 du site Petite Camargue)
- des programmes **d'études et de travaux hydrauliques** et l'animation de la concertation sur la gestion de l'eau et des zones humides à travers un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE et sa Commission Locale de l'Eau qui regroupe élus, administrations et usagers de Beaucaire au Grau du Roi
- Des programmes de **valorisation des espaces naturels et des paysages** intégrant la problématique du tourisme et notamment à travers **l'Opération grand Site Camargue gardoise**

L'opération Grand Site

Les Opérations Grand Site ont pour objectif sur des territoires à fort potentiel touristique et forte valeur patrimoniale de concilier ces deux enjeux. Elles se traduisent par la réalisation d'aménagements importants aux abords des sites classés en priorités et plus largement sur les territoires dans lesquels ils s'insèrent.

Ces aménagements sont réalisés par différents maîtres d'ouvrages dans le cadre d'un programme général de valorisation du patrimoine animé en Camargue gardoise par le SMCG.

Ainsi par exemple ; dans les marais de la Tour Carbonnière **à Saint Laurent d'Aigouze**, le SMCG a réalisé et va prolonger en 2012 des chemins d'accès sécurisés au travers du marais. Et le Conseil général, responsable des routes, réalisera également des travaux sur la plateforme routière fin 2012.

A Aigues Mortes, après la démolition par le SMCG en 2007 de l'ancienne cave coopérative qui cachait la vue sur le sud des remparts, la Commune va réaliser des aménagements paysagers importants pour remettre en valeur ce monument. Puis le SMCG aménagera une « Maison du Grand Site » dans un bâtiment communal mis à disposition devant l'étang de la Murette.

Au Grau du Roi, c'est le site classé de l'Espiguette qui va bénéficier de ces aménagements par la mise en place d'une piste cyclable par le Conseil Général dès cette année qui sera ultérieurement prolongée jusqu'à Aigues Mortes. Le SMCG proposera parallèlement des travaux de valorisation paysagère et de sensibilisation des visiteurs à l'entrée du parking des Baronnets.

Et globalement sur **la communauté de Commune Terre de Camargue** l'aménagement de sentiers de randonnée pédestre et équestre permet de valoriser le patrimoine naturel et paysager sans le dénaturer.

Ces aménagements seront connectés à terme aux voies cyclables et voies vertes de Vauvert pour rejoindre la Via Rhôna « du Léman à la mer » en passant par Saint Gilles, Bellegarde et Beaucaire.

L'ensemble de ces aménagements sera mis en avant dans le cadre d'une candidature prochaine au label Grand Site de France

Au-delà des aménagements, il est nécessaire de mobiliser les acteurs du tourisme (offices de tourisme, hébergeurs, loueurs de vélo, promenades à cheval....) pour qu'ils soient le relai des politiques publiques de protection et valorisation du patrimoine.

C'est l'objectif du RESEAU DES AMBASSADEURS DU PATRIMOINE - groupe Biodiversité et Paysages.

Le RESEAU DES AMBASSADEURS DU PATRIMOINE

Ce réseau émane d'une volonté des acteurs du tourisme qui souhaitent mieux se connaître, mieux s'approprier une connaissance des milieux naturels dans lesquels ils pratiquent leurs activités.

A l'initiative du SMCG, par le biais d'un financement européen et régional dans le cadre du programme LIFE+ LAG'Nature, ce réseau innovant réunit les acteurs du tourisme engagés dans une démarche de préservation du patrimoine naturel et de transmission de connaissances à leurs visiteurs.

Par leurs engagements, les membres du réseau assurent le respect des milieux naturels dans lesquels ils exercent leurs activités touristiques, culturelles ou sportives.

Au travers de journées de rencontre, des thématiques du patrimoine naturel sont et seront abordées pour développer une connaissance commune et aider les acteurs du tourisme à jouer le rôle d'ambassadeur du patrimoine auprès des visiteurs.

Une page web de présentation de la démarche (et prochainement la liste des membres) est téléchargeable avec le lien suivant

<http://www.camarguegardoise.com/index.php/R%C3%A9seau-des-ambassadeurs?idpage=56&afficheMenuContextuel=false>

Les offices du tourisme, le comité départemental, le Pays Vidourle Camargue et le pays d'accueil touristique sont également membres et s'engagent à faire vivre les valeurs du réseau dans leurs propres structures.

Le 1^{er} Février 2012 a été la date retenue pour l'inauguration officielle afin symboliquement de placer ce réseau sous le signe de la protection des zones humides.

Celles-ci sont célébrées chaque année en **commémoration de la signature de la convention internationale pour la protection des zones humides dans la ville de RAMSAR en Iran le 2 février 1971**. La célébration du 40^{ème} anniversaire de cette convention a eu une résonance particulière lors du dernier séminaire qui s'est précisément déroulé en Grande Camargue, premier site désigné RAMSAR par l'état Français en 1986.

Le site RAMSAR « Petite Camargue » qui regroupe l'Etang de l'Or et la Camargue gardoise a été désigné en 1996. Plus récent il se veut tout autant dynamique et engagé dans la sauvegarde des zones humides et souhaite le faire savoir par le biais de ses ambassadeurs.

Cette année, le thème des Journées Mondiales des Zones Humides est « Le tourisme dans les zones humides : une expérience unique ». La Camargue gardoise est une zone humide réputée et fragile où le tourisme a une grande importance dans la vie socio-économique du territoire.

La démarche du réseau des ambassadeurs du patrimoine entre donc parfaitement dans la thématique de cette année.